

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2170

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition d'un local commercial (lot n° 20) situé dans le centre commercial du Plateau à la Duchère et appartenant aux époux Michaud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du grand projet de ville de la Duchère à Lyon 9° et plus précisément de la restructuration du centre commercial du Plateau, la Communauté urbaine envisage d'acquérir un local commercial (lot n° 20) appartenant aux époux Michaud et situé avenue du Plateau sur une parcelle cadastrée sous le numéro 6 de la section AS à Lyon 9°.

Il s'agit d'un local commercial de 36,95 mètres carrés en rez de chaussée haut, libre de toute location ou occupation et formant le lot n° 20 de la copropriété ainsi que les 144/10 000 des parties communes générales.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les époux Michaud céderaient ce local au prix de 36 000 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition par la Communauté urbaine d'un local commercial (lot n° 20) situé dans le centre commercial du Plateau de la Duchère à Lyon 9°.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0772 le 21 janvier 2003 pour la somme de 2 300 000 €.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 36 000 € pour l'acquisition et de 1 265 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,